

# À propos d'airelles

Autor(en): **Aubert, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **94 (1943)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784513>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

donner partiellement les plantations. De nombreux vieux peuplements semblent vivifiés ; des sapins blancs, dont le nid de cigogne typique annonçait la fin de toute croissance normale, lancent de timides jets terminaux aux pousses d'un vert tendre, contrastant avec le vert uniformément foncé des peuplements purs de résineux...

*Conclusions.* Tous les travaux prévus ne sont pas terminés; ils ont marché au ralenti, à cause du manque de main-d'œuvre durant ces dernières années ; toutefois, on ne peut qu'être satisfait des premiers résultats obtenus. Seule, la prochaine revision d'aménagement pourra, avec des chiffres irréfutables, justifier les prévisions actuelles.

Nous nous permettons d'attirer tout spécialement l'attention du lecteur sur l'importance économique des travaux en cours, pour la petite commune montagnarde de Gryon.

Les améliorations apportées permettront la mise en valeur du patrimoine communal. Le sol de ces forêts étant excellent, une fois asséché, elles augmenteront la possibilité annuelle et, de ce fait, les ressources communales, tout en donnant un travail supplémentaire à la population. L'accroissement annuel constaté étant de 2 m<sup>3</sup> par hectare pour une surface de 300 ha., soit au total de 600 m<sup>3</sup>, nous ne doutons pas qu'un jour viendra où ces chiffres pourront être plus que doublés. La forêt atteindra alors un double but : jouer son rôle protecteur dans cette haute région des Alpes vaudoises, et améliorer la situation financière d'une commune montagnarde, dont la nombreuse population manque très souvent de travail.

Nous ne voulons pas clore ce bref résumé sans remercier les autorités communales de Gryon, et tout spécialement M. le syndic Jæger, qui, par leur adhésion et leur appui, ont permis de réaliser une œuvre de toute première utilité.

J. de Kalbermatten.

## A propos d'airelles

Bien que ligneuses, du moins partiellement, ces modestes plantes ne peuvent pas être rangées dans la catégorie des végétaux producteurs de bois. Mais elles appartiennent sans conteste à la végétation forestière. Il vaut donc la peine de s'occuper d'elles, d'autant plus qu'une espèce, l'airelle myrtille, est caractéristique de l'état biologique de certains sols forestiers.

Nous possédons quatre espèces d'airelles : l'a. myrtille (*Vaccinium myrtillus*), l'a. ponctuée (*V. Vitis-idaea*), l'a. des marais (*V. uliginosum*) et l'a. canneberge (*Oxycoccus*), hôte du sphagnetum des tourbières, que nous pouvons laisser de côté.

A propos de la myrtille, observons en passant comme certaines plantes changent de nom avec le temps. Jadis, à la Vallée de Joux, on la désignait uniquement sous le nom d'*ambroche*, terme qui actuellement a disparu. Dans le Jura neuchâtelois, elle était appelée *ambresalle*; le mot s'est-il maintenu ? C'est peu probable. D'après Badel-Grau,

auteur de l'ouvrage : *Longirod*, le grand alpage des Amburnex tirerait son nom du terme « brunes », par lequel on désignait autrefois le fruit de la myrtille, plante, à ce qu'on prétend, très abondante aux temps jadis dans la région. Et avec les années, de brunes, on aurait fait Ambrunes, Amburnay, Amburnex. L'explication n'est pas à dédaigner, car on écrivait aussi Emburnex, savoir : En Burnex, au lieu dit Burnex. Au-dessus de Ballaigues, nous avons les Prés Brunet, ancien pâturage, actuellement voué à la forêt. Y aurait-il quelque rapport entre Brunet et Brunes-Amburnex ?

La myrtille est une plante caractéristique des pessières pures, comme nous en avons tant dans le haut Jura, qui ont pour origine la destruction de la forêt primitive (mélange de résineux et de feuillus) pour l'obtention de charbon, opération à la suite de laquelle, seul l'épicéa a repris pied. Et dans l'humus de cette forêt ayant succédé à l'ancienne, formé essentiellement par la décomposition des aiguilles, la myrtille aurait trouvé un milieu approprié à ses exigences et s'y serait abondamment répandue. Nul n'ignore que, sous le couvert de la plupart de ces peuplements purs d'épicéas, la myrtille règne en maîtresse souveraine. Dominant un tapis de mousse, elle recouvre le terrain tout entier.

Le sol dans lequel la myrtille s'enracine est de réaction acide; aussi la régénération de l'épicéa ne s'y produit pas et l'on peut voyager longtemps à travers le « myrtilletum », sans observer le plus petit jeune épicéa. Feu Pillichody, inspecteur forestier de la commune du Chenit, pensait qu'en arrachant les myrtilliers et en éclaircissant le massif, le sol perdrait de son acidité et que les graines d'épicéa seraient en mesure de produire des brins viables. Il devait avoir fait procéder de la sorte en divers endroits de son domaine d'inspection. L'opération a-t-elle donné des résultats probants ? Je l'ignore.

La myrtille ne se cantonne pas exclusivement sous le couvert forestier. Très souvent elle s'en échappe et s'installe sur les gazons voisins, et cela d'autant plus que l'altitude augmente. Mais elle y reste de faible taille et presque toujours stérile. Dans certaines tourbières, notre plante est extrêmement commune, preuve que l'acidité de ce milieu lui convient autant que celui de la pessière.

Le feuillage de la myrtille est caduc, mais avant de tomber, il prend une teinte pourpre qui s'avive d'autant plus que la lumière lui est plus ardemment prodiguée. De son côté, l'augmentation de l'altitude intensifie la coloration; car, on le sait, dans les hautes régions certaines radiations de la lumière solaire sont beaucoup plus actives que dans la plaine et leur effet se traduit par l'apparition de couleurs beaucoup plus vives chez certains organes végétaux. Aussi à l'automne, maintes surfaces peuplées de myrtilles se parent d'une teinte d'un rouge ardent formant un tableau merveilleux. Pour le site, c'est une phase éminemment glorieuse qui trouvera son échéance aux premiers frimas.

L'airelle ponctuée diffère essentiellement de la myrtille par ses feuilles coriaces, persistantes. C'est une plante pionnière qui joue un

rôle important dans la biologie forestière, en ce sens qu'elle contribue dans une certaine mesure à la colonisation des sols nus. En effet, en des lieux appropriés, elle étale ses rameaux rampants sur une dalle et l'envahit peu à peu. Les feuilles tombées, jointes aux particules de terre, de débris divers transportés par le vent, forment à la longue, dans le lacis de ses rameaux, de l'humus, sur lequel des plantes herbacées, des buissons plus tard seront capables de s'établir.

Sur le plateau et dans le Jura, l'airelle des marais vit surtout dans les tourbières boisées de pins. Dans les Alpes, elle s'associe en grand nombre au rhododendron ferrugineux. Selon divers naturalistes, l'étage supérieur de la forêt alpine a été détruit, en beaucoup d'endroits, par la colonisation humaine et le rhododendron aurait graduellement pris possession du territoire déforesté. Le sol du « rhododendroretum » est acide, celui de la tourbière aussi; on comprend donc que, sous ce rapport, l'airelle des marais dispose, dans l'un et l'autre, de conditions d'existence favorables, bien que dans les deux catégories de stations, les conditions générales de climat, insolation, action du vent, soient fort différentes.

Au regard de beaucoup, les airelles sont des végétaux sans intérêt, dont le sylviculteur n'a pas à se préoccuper. La myrtille, en ce qui la concerne, est un précieux indicateur des réactions chimiques du sol, tout comme la bruyère commune (*Calluna*), dont la présence sur le pâturage signifie : terrain acide. On n'ignore pas que dans maintes de ses opérations culturales, le sylviculteur doit compter avec l'acidité du sol. Ainsi, dans diverses circonstances, par le moyen de certaines de ses créatures végétales, la nature montre à l'homme la voie à suivre pour atteindre le but qu'il se propose; mais à lui d'ouvrir l'œil!

Sam. Aubert.

---

### Le châtaignier, essence à propager

Il semble que tout ait déjà été dit sur le châtaignier et, pour nous en convaincre, nous engageons vivement nos lecteurs à bien vouloir relire la remarquable étude, élaborée en 1919, sous les auspices du Département fédéral de l'Intérieur, par M. *Merz*, à ce moment inspecteur fédéral des forêts. Il résulte, de l'examen de cette intéressante monographie, que le Tessin renferme à lui seul 90 %, soit en surface<sup>1</sup>, soit en pieds d'arbres, de tous les châtaigniers suisses, mais que, d'autre part, sur le reste du territoire de notre pays, cette essence se rencontre jusqu'à l'altitude de 800 à 900 m. dans un grand nombre de stations, de préférence toutefois dans les vallées abritées et à proximité des lacs, et que, tout en montrant une prédilection marquée pour les terrains à base de silice, elle s'adapte cependant aux sols les plus divers.

L'étude de *Merz* démontre, et cette observation est confirmée par

---

<sup>1</sup> *Merz* admet que le châtaignier recouvre en Suisse une surface de 10.000, en France de 580.000 et en Italie de 500.000 hectares.